

Rappel des réductions fiscales SCILLIER & CENCI-BOUVARD

Résumer de l'ensemble des dispositions : LOI DE FINANCES 2012

<u>Date de réservation</u>	<u>Date de signature de l'acte authentique</u>	<u>Fiscalité</u>	<u>Taux prévus pour 2012</u>
<i>Contrat de réservation signé et déposé au rang des minutes du notaire ou enregistré aux services des impôts au plus tard le 31/12/2011</i>	Entre le 1^{er} Janvier et le 31 Mars 2012	Scellier BBC Scellier non BBC Cenci-Bouvard	22% 13% 18%
<i>Contrat de réservation signé et déposé au rang des minutes du notaire ou enregistré aux services des impôts au plus tard le 31/12/2011</i>	A partir de 1^{er} Avril 2012	Scellier BBC Scellier non BBC Cenci-Bouvard	13% 6% 11%
<i>Contrat de réservation signé avant le 31/12/2011 mais déposé au rang des minutes du notaire ou enregistré aux services des Impôts après le 31/12/2011 OU Contrat de réservation signé à partir du 1^{er} Janvier 2012</i>	Entre le 1^{er} Janvier et le 31 Décembre 2012	Scellier BBC Scellier non BBC Censi-Bouvard	13 % 6% 11%

Nouveau plafonds pour les investisseurs à partir de 2011 en €/m²

- A bis : 21.70
- A : 16.10
- B1 : 13.00
- B2 : 10.60

Plafonds de loyer Scellier intermédiaire en €/m²

- A bis : 17.36
- A : 12.88
- B1 : 10.40
- B2 : 8.48